

(1)

(N^o 192.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 1^{er} MAI 1848.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Jean-François Verstraeten, ex-sergent-fourrier au 12^e régiment de ligne, actuellement écrivain à Gand.

(Voir le N^o 51 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS.

Le pétitionnaire est né à Zoon, département du Nord, le 29 avril 1821. Son père, François-Joseph, ancien douanier français, est venu prendre service en Belgique, le 26 juin 1831, et a engagé son fils, âgé de 11 ans, comme tambour, en 1832, dans le 12^e régiment qu'il n'a plus quitté, et où par sa bonne conduite il s'est élevé au grade de sergent-fourrier. Depuis sa première demande en naturalisation, qui a été prise en considération le 28 février, il a été congédié honorablement pour cause d'amorose à l'œil droit, et il n'attend que sa naturalisation, qu'il sollicite instamment du Sénat, par une lettre du 7 avril 1848, pour obtenir une place dans la douane. En attendant il est à Gand, où il est écrivain, sans moyens d'existence, et où il se conduit honorablement.

Tous les rapports des autorités lui sont favorables, et sa demande en naturalisation a été adoptée par 35 suffrages contre 26.

Le Marquis de RODES, Rapporteur.